

Formulaire relatif aux substances radioactives pour les services d'incendie

Directives pour les détenteurs de permis :

*Veillez remplir ce formulaire et le faire parvenir par la poste au **service d'incendie local** pour faire part aux responsables de la sécurité-incendie des substances radioactives présentes dans la municipalité. Consultez l'article 5.15 de Division B du Code de prévention des incendies (Règl. de l'Ontario 213/07, tel qu'il a été modifié) [en anglais seulement] pour connaître les autres exigences à respecter. Pour connaître la façon de joindre votre service d'incendie local, communiquez avec le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence, au 647 329-1100.*

Numéro de permis :

Renseignements sur le détenteur de permis :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Description des substances radioactives associées au permis :

Article 1:	Source de radiation <input type="checkbox"/> Ouverte <input type="checkbox"/> Scellée
Article 2:	Source de radiation <input type="checkbox"/> Ouverte <input type="checkbox"/> Scellée
Article 3:	Source de radiation <input type="checkbox"/> Ouverte <input type="checkbox"/> Scellée
Article 4:	Source de radiation <input type="checkbox"/> Ouverte <input type="checkbox"/> Scellée

Emplacement / adresse où sont conservées les substances radioactives:

Personne-ressource en vue de renseignements additionnels:

Nom :

Téléphone (travail) :

Téléphone (urgence) :